

Bibliothèque municipale de Lanildut

7 route de l'Aber Ildut

02 98 04 42 50

lanildut.bibliotheque@orange.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La bibliothèque municipale de Lanildut est un service public, l'accès y est libre et ouvert à tous.

ABONNEMENT

Il existe deux types d'abonnement :

- > Annuel,
- > Ou mensuel.

L'inscription est valable de date à date.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal. Ils sont affichés à la bibliothèque et en mairie.

Chaque nouvel abonné complète une fiche d'inscription.

Tout changement d'identité, d'adresse, de téléphone, de courriel doit être signalé aux bénévoles de la bibliothèque.

PRÊT

Chaque abonné peut emprunter 5 documents, dont 2 nouveautés, pour une période de 3 semaines.

Les prêts peuvent être prolongés de 7 jours sur simple demande, à condition que les documents ne soient pas réservés par d'autres usagers.

Il est possible de réserver des documents. Si ces derniers ne sont pas disponibles sur place, les bénévoles peuvent faire la demande auprès de la Bibliothèque Du Finistère.

En cas d'impossibilité occasionnelle pour un abonné de se rendre à la bibliothèque, les bénévoles se déplacent volontiers à son domicile pour lui faire parvenir les livres de son choix.

L'abonnement à la bibliothèque donne accès aux ressources numériques de la Bibliothèque du Finistère. Les abonnés peuvent se renseigner auprès des bénévoles.

Les documents doivent être rendus à la date de retour prévue. Il est demandé aux abonnés de respecter ce délai. Tout retard fera l'objet d'une procédure de rappel.

Les usagers s'engagent à prendre soin des documents qu'ils empruntent. Les ouvrages doivent être retournés en bon état, sans marque, ni déchirure. Les documents abimés ne doivent pas être réparés par les abonnés. Ces derniers doivent signaler tout dommage aux bénévoles de la bibliothèque.

En cas de dommage irréparable ou de perte d'un document, l'ouvrage sera facturé au prix de sa valeur de remplacement à l'emprunteur responsable.

RÈGLES DE VIVRE-ENSEMBLE

Le calme est la règle de base à la bibliothèque. Les usagers sont tenus d'éviter toute nuisance sonore (téléphone, cris...). Il est interdit de boire, manger, fumer, vapoter ou courir dans les locaux.

Les usagers doivent respecter les locaux, le mobilier et matériels mis à disposition.

Ils doivent également respecter les bénévoles de la bibliothèque.

La bibliothèque n'est pas un lieu de garde. Tout mineur reste sous la responsabilité de son responsable légal. Les bénévoles de la bibliothèque n'assurent ni la surveillance ni le contrôle des entrées et sorties des enfants.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées sont uniquement destinées à assurer le bon fonctionnement des services proposés par la bibliothèque. Dans ce cadre, la commune de Lanildut, considérée comme responsable de traitement, s'engage à ce que la collecte et le traitement des données des usagers soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, et que les informations ne soient pas traitées à d'autres fins.

La collecte et le traitement des données des usagers de la bibliothèque respectent les principes suivants :

- Licéité, loyauté et transparence : les données ne peuvent être collectées et traitées qu'avec le consentement de l'utilisateur propriétaire des données.
- Finalités limitées : la collecte et le traitement des données sont exécutés pour répondre à un ou plusieurs objectifs déterminés.
- Minimisation de la collecte et du traitement des données : seules les données nécessaires à la bonne exécution des objectifs poursuivis par la bibliothèque sont collectées.
- Conservation des données réduites dans le temps : les données sont conservées pour une durée limitée, dont l'utilisateur est informé.
- Intégrité et confidentialité des données collectées et traitées : le responsable du traitement des données s'engage à garantir l'intégrité et la confidentialité des données collectées.

Les bases légales pour le traitement des données personnelles des usagers sont :

- L'exercice d'une mission d'intérêt public,
- Leur consentement explicite.

Le stockage de ces données est limité dans le temps. Les données personnelles sont ainsi conservées et traitées pour la seule durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie (10 ans pour la facturation, 1 an après la fin du dernier prêt pour les données d'inscription).

Les données collectées peuvent être transmises aux destinataires suivants, selon leurs missions et dans la limite de leurs attributions :

- > Les agents de la commune : pour tout ce qui relève de la facturation et de l'encaissement des abonnements.
- > Le Trésor Public : pour ce qui relève de la facturation ou pour toute demande lui permettant en tant que tiers autorisé de demander des informations sur des administrés.

La collectivité ne cède, ni ne vend les données qu'elle collecte.

Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les usagers bénéficient d'un ensemble de droits sur leurs données à caractère personnel ainsi que sur le traitement de celles-ci. Ils disposent ainsi d'un droit d'accès aux données les concernant. Ils peuvent demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit de rectification, de portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données. Pour en savoir plus sur leurs droits, ils peuvent consulter le [site de la CNIL \(www.cnil.fr\)](http://www.cnil.fr).

Pour toute information ou exercice de leurs droits sur les traitements de données personnelles, ils peuvent contacter la commune par courrier ou mail :

Mairie de Lanildut

Protection des données

35 route de l'Aber Ildut – 29840 LANILDUT

mairie@lanildut.bzh

Si les usagers jugent que leurs droits n'ont pas été respectés, ils peuvent à tout moment déposer une réclamation auprès de la CNIL, notamment en se rendant sur le site Internet :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

ANIMATIONS

Des animations (expositions, prix des lecteurs, cafés littéraires, contes, concerts, ...) sont régulièrement organisées. Les renseignements sont accessibles sur place et sur le site Internet de la commune.

Le présent règlement est affiché à la bibliothèque et est accessible sur le site Internet de la commune.

Tout usager s'engage à le respecter.